

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 décembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Fabrice JULLIEN - FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par Clément YANA - Nicole DESMATS représentée par Roger MERONI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Bruno GILLES - Bernard GIRAUD représenté par Danielle MILON - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Catherine JALINOT représentée par Mireille FOURNERON - Laurence JOUANDON représentée par Jean-François DENIS - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Christophe MASSE représenté par Francis ALLOUCH - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Jean VIARD - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Jean-Paul ULIVIERI - Maurice TALAZAC représenté par Maxime TOMMASINI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Albert LAPEYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 012-1729/09/CC

■ Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013 - Affectation d'une autorisation de programme pour l'extension du parking relais la Rose à Marseille (13ème arrondissement).

DIFRA 09/3595/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération TRA 1/069/CC du 13 février 2006, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le Plan de Déplacement Urbain sur le territoire Communautaire.

Ce document préconise plusieurs mesures en faveur d'un report modal pour dissuader l'entrée des automobilistes dans la Ville.

Les parkings relais constituent un maillon du dispositif, afin d'inciter les automobilistes à emprunter les transports en commun.

La station de la Rose en extrémité de la ligne 1 du métro est aujourd'hui dotée d'un parking gardienné de 410 places et d'un parking à accès libre de 370 places.

On constate malgré tout une saturation permanente. Il convient donc d'en augmenter la capacité. Le projet envisagé consiste à créer, d'une part, un niveau intermédiaire, du fait de l'importante hauteur libre disponible dans l'actuel parking et, d'autre part, de réaliser un parking contigu en superstructure. Ces dispositions permettraient d'augmenter la capacité de 350 places environ.

L'opération est évaluée à 4 800 000 euros TTC.

La création de l'autorisation de programme correspondante a été approuvée dans la délibération cadre VOI 003/1242/09/CC du 26 mars 2009 relative aux opérations d'investissement prévues au budget 2009.

Dans le cadre du plan quinquennal d'investissement 2009-2013, dont la convention cadre a été approuvée lors de la séance du Conseil communautaire du 26 mars 2009, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a décidé de consacrer une enveloppe de 150 millions d'euros au volet Transport pour des projets réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Afin de réaliser ce projet, il convient aujourd'hui d'affecter l'Autorisation de Programme de 4 800 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération TRA 1/069/CC du Conseil de Communauté du 13 février 2006;
- La délibération VOI 003/1242/09/CC du Conseil de Communauté du 26 mars 2009;
- La délibération FCT 009/1141/09 du Conseil de Communauté du 26 mars 2009 approuvant la convention cadre entre la Communauté Urbaine MPM et le Conseil général des Bouches du Rhône

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de financer les études et travaux relatifs à l'extension du parking relais de la Rose à Marseille (13^{ème} arrondissement) pour un montant de 4 800 00 euros.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'extension du parking relais de la Rose à Marseille (13^{ème} arrondissement) pour un montant de 4 800 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2009 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Numéro d'opération : 2009/00162 – Natures : 2031/2315 – Fonction : 815 – Sous politique : C350 – Opération 2009/00162

L'échéancier des crédits de paiement s'établit prévisionnellement comme suit :

CP 2009 :	50 000 euros
CP 2010 :	1 000 000 euros
CP exercices suivants :	3 750 000 euros

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Europe, l'Etat, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 4 :

Les recettes seront constatées au budget de la Communauté Urbaine – Numéro d'opération : 2009/00162
– Nature : 1323 Fonction : 815 - Sous politique : C350.

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI